

Enseignements primaire et secondaire

Actions éducatives

Campagne de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au plein air 2017

NOR: MENE1636063N

note de service nº 2016-202 du 21-12-2016

MENESR - DGESCO B3-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Partir en classes de découvertes ou en colonies de vacances constitue un temps éducatif et pédagogique complémentaire à celui de l'École et participe de la réussite éducative de l'enfant. En France, chaque année, près de trois millions d'enfants ne peuvent partir en vacances. Pour lutter contre cette inégalité sociale, la Jeunesse au plein air organise, depuis 1947, une campagne annuelle dans les écoles et établissements scolaires. En 2016, la campagne a permis à plus de 28 000 enfants de bénéficier d'une aide financière et à 500 élèves des académies de Créteil et d'Aix-Marseille de partir une semaine en colonie, dans le cadre d'un dispositif expérimental « Partir en colo avec École ouverte ».

La 72e campagne de la Jeunesse au plein air se déroulera du lundi 9 janvier au lundi 6 février 2017. Le dimanche 5 février 2017 sera une journée d'appel à la générosité sur la voie publique.

Le ministère en charge de l'éducation nationale s'associe à cette campagne : les équipes éducatives sont invitées à organiser des séances de travail ou des projets collectifs, afin de sensibiliser les élèves à la solidarité, au droit aux vacances et plus généralement leur transmettre les valeurs de la République, en prenant en compte les quatre dimensions de l'enseignement moral et civique :

- 1. la sensibilité et le développement d'une conscience morale par un travail sur l'identification des inégalités sociales ;
- 2. le droit et la règle visant à l'acquisition de la notion du vivre ensemble ;
- 3. le jugement permettant par l'acquisition d'un esprit critique, de comprendre et de discuter les choix moraux rencontrés par chacun ;
- 4. l'engagement et le projet solidaire mené par des enfants pour d'autres enfants.

Les actions proposées pourront s'inscrire dans le cadre du parcours citoyen de l'élève, tel que défini par la circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016.

Les enseignants qui le souhaitent, peuvent s'inscrire sur le site Internet dédié à cette opération (www.solidaritevacances.jpa.asso.fr), ou bien par courrier électronique (lajpa@jpa.asso.fr) ou voie postale auprès du siège ou des comités départementaux de la Jeunesse au plein air.

La Jeunesse au plein air met à la disposition des équipes volontaires des ressources pédagogiques variées (affiches, vidéo, fiche d'activité...), téléchargeables sur le site : www.solidaritevacances.jpa.asso.fr.

D'autres informations et ressources sont également disponibles sur Éduscol :

http://www.eduscol.education.fr/campagne-jpa.

Afin de faciliter une large participation de la communauté éducative, je vous remercie de bien vouloir relayer cette information dans votre académie.

La note de service n° 2015-232 du 28 décembre 2015 publiée au B.O.E.N. du 7 janvier 2016 organisant la campagne 2016 est abrogée.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation.

La directrice générale de l'enseignement scolaire,

Florence Robine